



Concours Go IN SSD

Règlement

1- Préambule

Le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite donner à voir la vitalité de son territoire, à travers toutes les initiatives positives et tous les marqueurs de sa réussite. Forte de sa diversité, la Seine-Saint-Denis concentre de multiples atouts. C'est dans cette dynamique que la marque de territoire « In Seine-Saint-Denis » a été lancée le 4 juillet 2016 en s'appuyant sur la participation de personnalités fortement impliquées dans les domaines du social, de la culture, de l'insertion, de l'entrepreneuriat, du sport. D'une entreprise éco-responsable, à une association impliquée dans l'agriculture urbaine, à un enseignant mobilisé contre le décrochage scolaire, à une jeune productrice de films, tous ont à cœur de participer au changement d'image du territoire, d'inventer des actions collaboratives ou d'initier des projets partenariaux.

Le In Seine-Saint-Denis s'est donné la mission de :

- Susciter un nouveau regard sur la Seine-Saint-Denis : via les canaux de communication, site internet, réseaux sociaux, développement de contenus éditoriaux sur les outils en propre #INSEINESAINTDENIS... ;
- Faire émerger les nouveaux talents : en initiant des projets dédiés (concours, appels à projets, master class,...) ;
- Promouvoir le « Made » In Seine-Saint-Denis : en faisant reconnaître le département comme territoire de création et de fabrication ;
- Mettre en valeur le réseau des ambassadeurs et valoriser les rencontres d'acteurs : en organisant des temps d'animation, de formation, d'ateliers notamment à partir du partage des expériences ;
- Gérer les instances de la marque : en animant le comité interne et comité de marque.

Désormais, le In Seine-Saint-Denis fédère plus de 600 ambassadeurs, à raison d'une initiative par mois portée par les acteurs de la marque. Par ailleurs, la marque anime une communauté de plus de 6500 personnes via son compte Twitter et Facebook. Fort de son succès, un compte Instagram s'est récemment créé afin de se rapprocher davantage de ses acteurs.

Ainsi, Moussa Kebe, ambassadeur du In, porte un concours souhaitant faire émerger des talents sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Pour cette première édition, Youssoupha sera le parrain.

Et Alou Diarra et Hafida Guebli seront les présidents du Jury.

2 – Objectifs du concours

Cette initiative est proposée par Moussa Kebe, directeur de l'INEPS (Institut National d'Expertise en Prévention Sécurité) et ambassadeur de la marque territoriale. Tout le réseau d'ambassadeurs se mobilise pour réaliser et mener à bien cette initiative.

L'objectif de ce concours est de permettre aux jeunes et aux moins jeunes, de révéler leurs savoir-faire, leurs talents et d'encourager l'émergence d'idées en actions positives.

Bien plus que des projets, ce concours se veut de dévoiler le potentiel de chacun et de construire un parcours personnel et professionnel aux candidats.

Le concours « Emergence de Talents » sert l'objectif de lutter contre les préjugés et stéréotypes touchant le territoire de la Seine-Saint-Denis. Non seulement, ce concours a pour vocation de dévoiler des talents, mais également de redonner une image positive et optimiste de la Seine-Saint-Denis. L'enjeu est donc de donner confiance à l'initiative locale, porté par des habitants aux profils riches et variés, à l'image de ce territoire « monde ».

L'idée est également de permettre à chacun des porteurs de projet d'exposer leurs idées sous la forme qu'ils souhaitent (écrit, oral, vidéo, sketch, théâtre, croquis, etc..) afin de laisser place à l'expression la plus adaptée aux différents projets, et minimiser les contraintes.

Ce concours a pour vocation de proposer un accompagnement en compétence adapté aux initiatives et aux porteurs de projets lauréats.

Ce concours n'ouvre pas droit à une aide financière.

3 – Structures et projets éligibles

Sont éligibles les projets qui se développeront sur le territoire de Seine-Saint-Denis et qui bénéficieront prioritairement aux séquanodionysiens ainsi que les projets en phase de préfiguration (étude de faisabilité), d'émergence (aide au démarrage). Les projets expérimentaux sont également éligibles. Les projets en phase de consolidation ou de développement ne sont pas ciblés à moins de démontrer une réorientation majeure corrélée à la marque territoriale.

Le concours s'adresse :

- A l'ensemble des porteurs de projets ayant l'âge minimum de 18 ans.
- A des projets initiés par minimum 2 personnes sous forme libre ou associative. A noter que, les participants devront justifier d'une attache avec le territoire.
- Aux associations, coopérative, fondations et coopératives professionnelles et entreprises.
- Tous types de projets confondus (solidarités internationale, environnementale, entrepreneuriale, associatif, personnel, etc.).

Sont exclus :

- les projets sans ancrage territorial,
- les projets déjà réalisés en intégralité.

4 – Critères de sélections

- Tous les lauréats devront répondre à un référentiel durant la phase d'inscription. Ce référentiel doit être complet, faute de quoi, la candidature ne sera pas étudiée.

Peu importe le mode de dépôt de candidature choisi, il est important d'y faire ressortir les critères de sélection suivants :

- Les principaux critères de sélection
 - L'objet du projet
 - La faisabilité du projet et sa réalisation sur le long terme
 - L'impact du projet (sur les habitants, sur l'environnement, etc.)
 - La motivation du lauréat et la cohérence du projet.
 - L'adéquation avec les valeurs du In Seine-Saint-Denis (cf charte du In Seine-Saint-Denis disponible sur inseinesaintdenis.fr)

5 – Procédures de l'appel à projet

Une session de dépôt de projet sera mise en place entre le 03 mai au 2 juillet 2018 inclus.

- Le dépôt peut se faire via le site internet du « In » ou d'un service de stockage et de partage de fichiers (Dropbox, Wetransfer, etc) et adressé à concours go@seinesaintdenis.fr
 - Le dossier peut être transmis par voie postale à l'adresse suivante
DMTM : Concours Emergence de talents/Hôtel du Département/93006 Bobigny cedex
- Les candidats ont aussi la possibilité de défendre oralement leurs projets par l'entremise de deux sessions sous inscriptions. Ces sessions se dérouleront le 23 mai 2018 ainsi que le 7 juin, comprenant 10 projets sélectionnés par session. Inscription à l'adresse suivante : concours go@seinesaintdenis.fr

Déroulé des entretiens oraux pour les deux sessions :

- 1 – Les candidats se présentent et exposent leurs projets face à face avec un membre de l'équipe du IN et des ambassadeurs.
- 2 – La seconde partie de l'entretien est un temps de questions (15 minutes)

NB : Les participants ont le choix du mode de dépôt

A la fin du dépôt des candidatures, une sélection de 30 projets répondant aux critères de sélection sera retenue pour la représentation finale, qui déterminera les 10 lauréats gagnants du concours.

- Pour retenir les 10 projets parmi les 30 pré sélectionnés, quatre jurys seront formés en binôme, composé d'ambassadeurs du In, de personnalités artistiques, professionnelles, politiques ou des parrains et marraines du concours. Egaleme nt, ce jury sera complété par les lauréats du concours qui n'ont pas été retenus pour l'appel à projet.

- Les projets lauréats ne feront pas l'objet d'un classement